

# 17 avril - Journée Internationale des prisonniers politiques

## Soutenons les prisonnier·es politiques palestinien·es



**Depuis 1967 plus de 1 Million de Palestiniens ont été emprisonnés par les autorités israéliennes.**

Presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d'emprisonnement.

Depuis 1967 plus de 17 000 femmes ont été détenues dans les prisons israéliennes.

Depuis 2000, au moins 16\_000 enfants palestiniens ont été arrêtés, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit 500 à 700 par an.

Les arrestations visent plus particulièrement les responsables associatifs et les militant·es, les étudiant·es, journalistes, député·es et également les enfants. Cette stratégie de harcèlement, de maintien dans l'insécurité permanente est une pratique organisée, pièce maitresse de l'occupation de la Palestine. Il s'agit d'une attaque contre toute la société civile palestinienne.

### Nombre d'arrestations en 2020

- ❖ **4636** arrestations, dont
- ❖ **543** mineurs de moins de 18 ans
- ❖ **128** femmes
- ❖ **1114** ordres de détention administratives ont été délivrés

### Nombre de prisonniers politiques

#### Au 5 avril 2021

- ❖ **4450** prisonniers, dont
- ❖ **440** en détention administrative
- ❖ **140** enfants
- ❖ **37** femmes
- ❖ **10** membres du Conseil Législatif Palestinien

Source Addameer (Association de Soutien aux Prisonniers et de défense des Droits de l'Homme)

Concrètement,

- ✓ Arrestations violentes, très souvent lors de raids nocturnes
- ✓ Intimidation, humiliation, torture, absence de soins lors des interrogatoires,
- ✓ Détention arbitraire
- ✓ Conditions de détention indignes, maltraitance, absence de soins médicaux appropriés

N'oublions pas les souffrances de **Amal Taqatqa**, blessée par balle lors de son arrestation à qui une opération est refusée, d'**Israa Ja'abees** très grièvement brûlée lors de son arrestation et non soignée; n'oublions pas **Amal Nakhle**, 16 ans, placé en détention administrative pour 6 mois alors qu'il est atteint d'une maladie du système immunitaire; n'oublions pas **Khalida Jarrar**, députée et militante féministe condamnée à 2 ans de prison après avoir attendu son jugement pendant 16 mois. N'oublions pas **Marwan Barghouti**, également député, condamné par les tribunaux à 5 fois la perpétuité et qui croupit en prison depuis 19 ans.

Nous n'en oublions aucune, aucun

# Pour tous les Palestiniens, une justice d'exception...

**Les procédures sont militaires** : En Cisjordanie le régime des incarcérations et des détentions, celui de la police et de la justice pénale, sont pour l'essentiel réglés par plus de 1700 ordres militaires (inspirés des textes répressifs en vigueur sous le mandat britannique) ; ce sont des tribunaux composés de militaires israéliens qui siègent au sein de 25 prisons ou centres de détention pour juger les Palestiniens.

Ces procédures sont réservées aux Palestiniens. Les colons, quant à eux, sont soumis au droit pénal israélien.

## Pas de procès équitable, si procès il y a

- Détention arbitraire, pas d'ordre de détention, pas de juge ni d'avocat :
- détention administrative, ordre de détention militaire, sans inculpation, ni procès pour une période de 6 mois renouvelable à l'infini .
- Enfants peuvent être incarcérés dès 12 ans alors que la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) ne le permet qu'à partir de 14 ans.
- La plupart des prisonniers, privés d'avocats, "plaident coupables" pour subir une peine moins lourde. Ainsi, plus de 95% des accusés sont condamnés. (source Addameer)

## Conditions de détention inhumaines

- Détention en Israël : visites des familles plus difficiles
- Mise à l'isolement au prétexte d'atteinte à la « sécurité » de l'Etat ou la « perturbation de l'ordre » dans la prison. 27 enfants placés à l'isolement en 2020.

## Punition collective

- Rétention des corps des prisonniers décédés en prison de la peine à laquelle ils ont été condamnés. 87 corps détenus actuellement. (fin 2020 – source Al-Haq)
- Démolition des maisons de la famille de prisonniers

**Ces procédures, les conditions d'arrestation, d'interrogatoire, de détention, les punitions collectives violent le droit international des droits humains et le droit humanitaire de la guerre** : Déclaration Universelle des droits de l'homme, IVème convention de Genève , Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E.),

**Rejoignez les campagnes de libération des prisonnier-e-s politiques palestinien-e-s**

Suivez les campagnes pour la libération des prisonniers politiques palestiniens  
<https://www.france-palestine.org/+-Prisonniers-politiques-palestiniens-+>



ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ  
21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris  
Tél : 01 43 72 15 79  
afps@france-palestine.org  
www.france-palestine.org  
Suivez nous sur @AFPSOfficiel